

**Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!**

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR DES PROJETS DE  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 372 ET  
SES AMENDEMENTS ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 373 ET SES  
AMENDEMENTS**

- 1- **Projet de règlement 431** modifiant le Plan d'urbanisme 372 et ses amendements pour assurer la conformité du plan avec le Règlement 02-10-53 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata en ce qui concerne les usages permis en affectation agricole I et II ;
- 2- **Projet de règlement 435** modifiant le Règlement de zonage 373 et ses amendements pour assurer la conformité du Règlement de zonage avec le Règlement 02-10-53 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata en ce qui concerne les usages permis en affectation agricole I et II ;
- 3- **Projet de Règlement 432** concernant la démolition des immeubles patrimoniaux pour se conformer aux nouvelles obligations de la municipalité en ce qui concerne la préservation des immeubles à valeur patrimoniale sur son territoire ;
- 4- **Projet de règlement 434** modifiant le Règlement de zonage 373 et ses amendements afin de modifier la hauteur maximale permise pour les bâtiments principaux résidentiels et commerciaux dans le but de s'ajuster aux nouvelles normes de construction et d'éviter ainsi les demandes de dérogations mineures ainsi que les délais pour les contribuables ;
- 5- **Projet de règlement 430** modifiant le Règlement de zonage 373 et ses amendements afin de d'abolir la zone EAA-4 et d'intégrer le lot 3 224 845 (185 rue Raymond) à la zone M-1 suite à la décision de la CPTAQ accordant l'exclusion de ce lot de la zone agricole.

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par ces projets :

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le conseil municipal tiendra une consultation publique sur tous ces projets de règlement le 12 avril 2023 à 19 hrs en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Que les projets de règlements concernent l'ensemble du territoire de la municipalité de St-Louis-du-Ha! Ha! ;

Que les **projets de règlements 430 et 434** comportent des dispositions propres à un règlement **susceptible d'approbation référendaire**;

Qu'au cours de cette consultation publique, la mairesse rendra disponible les documents qui expliqueront les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption. Les personnes et organismes désirant s'exprimer à ce sujet pourront le faire sur place ;

Que ces projets sont disponibles pour consultation au bureau municipal, au 95 St-Charles, aux heures habituelles d'ouverture (9hrs à midi, 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi).

Donné à Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Ce 30 mars 2023

Par Marie Josée Corbin



Directrice Générale